

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 Octobre 2018

Présents Madame GALLET Françoise, Maire, AUGIER Maurice, 1<sup>er</sup> adjoint, ALLANO Marie, 2<sup>ème</sup> adjointe, GRASSET Marie-Hélène, 3<sup>ème</sup> adjointe, GUILLET Pascale, POTRON Eric, ROBLOT Florence, ROUSTANT Marc

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 1

Votants : 9

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie et une délibération N° C-201806-70 du 7 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**OBJET : OPERATION D'ADRESSAGE COMMUNAL**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention constitutive de groupement de commandes, auquel elle propose d'adhérer.

- Décide d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la réalisation de l'adressage communal ;
- Accepte les termes de la convention constitutive de groupement telle qu'annexée à la présente délibération ;
- Accepte que la commune de Faugères soit désignée coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé ;
- Désigne, conformément à l'article L1414-3 du CGCT, Mme GALLET Françoise pour siéger à la commission d'appel d'offre du groupement ainsi constitué.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention constitutive de groupement de commandes, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

**OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE M. REGAUD JEAN-JACQUES A LA COMMUNE.**

Madame le Maire expose l'entente que la commune a passé avec M. Jean-Jacques REGAUD. Ce dernier accepte la rétrocession d'une parcelle Référencée AE 362 d'une contenance de 83m<sup>2</sup> lieu-dit Ribemalle à Valos.

Les frais d'acte seront supportés par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité pour cette transaction et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs cette démarche.

**OBJET : LE PROJET D'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale et autorise son représentant légal à solliciter une subvention auprès de l'AFB. (Agence Française pour la Biodiversité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (8 voix pour, 1 Abstention) pour le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale et autorise son représentant légal à solliciter une subvention auprès de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité).

(Sans coût pour la commune). La participation communale portera sur l'organisation d'une manifestation : Prêt de la salle polyvalente, et petite restauration.

Abstention : Marc ROUSTANT

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA POLITIQUE LOCALE DE COMMERCE**

Madame le Maire, fait part de la saisine du Président de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie relative aux modifications des statuts engagés par délibération du conseil communautaire en date du 19 septembre 2018. Elle donne lecture de cette délibération.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l'Article 3 des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

1. COMPETENCES OBLIGATOIRES

A. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A 5 soutiens aux filières économiques d'intérêt communautaire.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

« Soutien aux activités artisanales et commerciales avec point de vente : aide directe aux entreprises dans le cadre d'une convention avec le Conseil Régional »

Après avoir débattu, le conseil municipal, approuve à la majorité (8 voix pour, 1 voix contre) pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le vote du conseil communautaire de la communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie en date du 19 septembre 2018.

Contre : Marc ROUSTANT

**OBJET : DEGATS D'ORAGE EN DATE DU 9 AOÛT 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame, le maire rappelle au conseil municipal que la commune a subi des dégâts sur la voirie communale lors des violents orages en date du 9 août 2018.

Une estimation des travaux de remise en état a été réalisée par le SIVTA (Syndicat Intercommunal de Voirie), il convient d'approuver le principe de ces travaux et de demander à monsieur le préfet la subvention correspondante.

Après avoir débattu, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le principe de réparation des dégâts effectués par les orages selon le prévisionnel financier suivant :

		H.T.
SIVTA	Estimation DEVIS	10 395 €
	TOTAL DEPENSES	
ETAT	40%	4 158 €
CONSEIL GENERAL	40%	4 158 €
AUTOFINANCEMENT	20%	2 079 €
	TOTAL RECETTES	10 395 €

Et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions.

OBJET : COMMISSION CCAS

Madame, le maire rappelle au conseil municipal les demandes d'aide à la cantine :

Trois dossiers ont été déposés, un dossier a été retenu pour une enfant scolarisée à l'école primaire de Valgorge pour une participation de 2€ sur le prix du ticket de cantine (qui est de 4 €) et ce pour l'année scolaire 2018/2019.

Deux dossiers ont été rejetés pour manques d'éléments.

Après avoir débattu, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

Une domiciliation a été demandée, et cette dernière a été refusée.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Subvention obtenue dans le cadre du bonus rural : Région : 90 424 euros, commerce accord subvention.
2. SIVTA (Syndicat Intercommunal de Voirie) en crise, 8 emplois menacés. Interpeller la Communauté des Communes Beaume Drobie sur ces emplois
3. Crèche : Problème sur la micro-crèche, demande pour un agrandissement, le prochain conseil communautaire se fera à Valgorge pour permettre une visite des locaux.
4. Commission agricole : Proposition refusée par Gaelle NATHON sur l'achat de ses parcelles.
5. Agrandissement du bâtiment communal pour les chasseurs : Bâtiment + Assainissement : montant prévisionnel 73 000 € H.T. Prise en charge par la commune à hauteur de 12% & ½ et par les chasseurs à hauteur de 77% & ½.
6. Collectif « Rendez-nous notre rivière », distribution de l'information aux conseillers
7. Maison Maria :
  - Appel d'offre terminé pour le multiservices
  - Présentation à la population, réunion Publique courant novembre du projet dans sa globalité.
8. Église : Projet de construction d'une tribune par l'association « Rénovation église de Laboule » ; La mairie prendrait en charge l'escalier, le bois utilisé est communal.
9. M. et Mme VANDERDOES : Echange de terrain délibéré au précédent mandat mais aucune démarche administrative n'a été effectuée. La mairie s'occupe du dossier.